



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 01/12/2021
Date d'affichage de la convocation : 01/12/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le 06/12/2021

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le **8 DEC. 2021** SLO

ID : 033-213301435-20211206-2021_082-DE

Délibération n° 2021 – 82
Lundi 06 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt et un.

Présent(s) : Alain TABONE - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU - Vincent TRISTRAM - Corinne JEANDONNET – Isabelle BERNADET

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX –MICHEL procuration à Alain TABONE
Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET
Gérard BAGNAUD procuration à Corinne JEANDONNET
Hélène BURESI procuration à Vincent TRISTRAM

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX –MICHEL / Elodie KOPF / Mathieu OLIVEIRA / Johann PETIT / Elvira MOMMERT / Hélène BURESI / Gérard BAGNAUD

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU COMMERCE
RURAL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE**

Vu le projet de restructuration du Bâtiment du port et des annexes,
Vu la délibération n°2019-67 attribuant la Maîtrise d'œuvre du projet,
Vu l'avant projet de la Maîtrise d'œuvre,
Vu les différents diagnostics réalisés en phase étude,
Vu la modification de programme et le budget prévisionnel de la Maîtrise d'œuvre en fin de phase AVP pour un montant de 1 125 317,00€ HT soit 1 350 380,40€ TTC, validés par la délibération n°2021-74 du 06 décembre 2021,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le projet de restructuration du Bâtiment du Port et des annexes est à ce jour en phase de conception avec la Maîtrise d'œuvre titulaire du marché réalisé en 2019. Une modification de programme a eu lieu courant 2020 à la suite de départ de la commune du porteur de projet initial. La partie hangar initialement prévue pour l'installation d'un Tiers Lieu ne peut donc pas être réalisée. La commune souhaitant dynamiser la zone, à modifier le projet pour réaliser dans l'ensemble du bâtiment, un restaurant avec salle de séminaire représentant la 1^{ère} partie d'un projet de territoire touristique global, mais également le premier commerce de ce type sur la commune.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le - 8 DEC. 2021

ID : 033-213301435-20211206-2021_082-DE

Le montant réel de l'opération sera déterminé par l'appel d'offres qui sera réalisé par le marché à procédure adaptée de travaux en cours de consultation à ce jour.

Le coût initialement programmé a évolué à la hausse au regard des préconisations des différents diagnostics réalisés courant 2020. Ce projet est la première pierre du développement de la zone du port de Cubzac les Ponts, qui viendra en complémentarité de la Halte nautique permettant le développement du tourisme fluvial mais également d'une zone culturelle et associative par la réalisation d'aménagements publics permettant le développement de manifestations. Situé en contrebas du Pont Gustave Eiffel, le site a en effet, un intérêt économique, touristique, culturel et associatif particulier. La commune souhaitant dynamiser la zone sur la durée pour en faire un site attractif.

Le Conseil départemental de la Gironde intervient auprès des collectivités dans la mise en place d'un premier commerce pour l'achat ou la réalisation de travaux. Le taux d'intervention est de 40% sur un montant plafonné hors taxe de travaux de 200 000,00€, soit pour ce projet une subvention possible de 80 000,00€. Ce montant se voit également attribué le coefficient de solidarité qui est à ce jour de 0,95.

Au regard du coût de l'opération en phase AVP de 1 125 317,00€ HT sur le budget de la commune, il convient de solliciter des subventions d'investissements auprès de Conseil départemental de la Gironde comme suivant :

RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES Coût total : 1 125 317,00€ HT		
DEPARTMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DU COMMERCE RURAL	40,00% plafonné à 200 000,00€	80 000,00€ (avec application du CDS)

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement au regard du budget prévisionnel de la maîtrise d'œuvre à 1 125 317,00€ HT au stade de l'AVP, relatif à la Restructuration du Bâtiment du Port et de ses annexes,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du commerce rural auprès du Conseil départemental de la Gironde, une subvention relative à ce projet,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE